

JE M'INFORME PANDÉMIE COVID-19



COMMUNIQUÉ AUX FAMILLES – Utilisation des systèmes de ventilation

2021-04-20

Les températures printanières nous amènent à faire un rappel des règles entourant l'utilisation des systèmes de ventilation en contexte de pandémie.

Afin de limiter la transmission du virus, nous vous rappelons de respecter les mesures suivantes :

Corridors et aires communes

IL N'EST PAS PERMIS D'UTILISER LES APPAREILS SUIVANTS :

- Ventilateur (sur pied, portatif ou autre type)
- Thermopompe murale
- Climatiseur mobile (climatiseur de fenêtre ou autre type)

IL EST AUTORISÉ, EN ÉVITANT LA FORMATION DE COURANT D'AIR :

- L'ouverture des fenêtres du corridor ou de l'aire commune.

Chambre du résident – occupation simple

IL EST AUTORISÉ, LORSQUE LA PORTE DE LA CHAMBRE EST FERMÉE, D'UTILISER / OUVRIR :

- Ventilateur (sur pied, portatif ou autre type)
- Thermopompe murale
- Climatiseur mobile (climatiseur de fenêtre ou autre type)
- Fenêtre de la chambre.

Chambre du résident – occupation double

L'utilisation des différents moyens de ventilation doit être autorisée par la responsable de l'établissement, après évaluation de la situation.

Nous comptons sur votre précieuse collaboration.